

Ville de Fosses

Acte certifié exécutoire après avoir été
Transmis au représentant de l'Etat
le : **24 SEP. 2026**

Publié le : **24 SEP. 2026**

La Maire, Jacqueline HAESINGER



Accusé de réception en préfecture
095-219502507-20260923-DEC2026137-AI
Date de télétransmission : 24/09/2026
Date de réception préfecture : 24/09/2026

DECISION N° 2026.137

Objet : Demande de subvention pour le financement de la climatisation du Centre de loisirs sans hébergement (CLSH)

La Maire de Fosses,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2334-42 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant pouvoir au Maire d'exercer les délégations prévues à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Fonds d'urgence canicule du Conseil régional d'Ile-de-France ;

Vu le plan de financement ci-dessous ;

Considérant que le montant estimatif pour le financement de la climatisation au CLSH est de 49 310,57 € HT soit 59 172,68 € TTC ;

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le plan de financement suivant pour la mise en place de la climatisation au CLSH :

Financement de la climatisation au CLSH			
Dépenses		Subvention	
Projet « Climatisation au CLSH » 59 172,68 € TTC (Soit 49 310,57 € HT)		Aide Conseil régional Fonds d'urgence Canicule 70 %	34 517,39 €
Total des dépenses	€ 59 172,68	Total des Subventions	34 517,39 €
Dépenses à la charge de la commune pour le projet (TTC)= Montant des travaux TTC – subventions		24 655,29 €	

Article 2 : De solliciter une subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France via le Fonds d'urgence canicule à hauteur de 34 517,39€ pour le financement de la climatisation au CLSH.

Article 3 : Dit que les crédits sont inscrits au budget communal.

Article 4 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être intenté devant l'auteur de la décision.

Fait à Fosses le 23 septembre 2026

La Maire,

Jacqueline HAESINGER

A blue ink handwritten signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE FOSSES' at the top and '95470' at the bottom, with a central emblem featuring a star and a building.